



PROGRAMME DE FORMATION

Agent en Protection Physique des Personnes (A3P)

Organisme de formation	SCOTIA FORMATION
SIRET	91812189800012
Statut	Société par Actions Simplifiée (SAS)
Code NAF	8559A – Formation continue d'adultes
NDA	93061220106
Certification qualité	Qualiopi (actions de formation)

CERTIFICATION VISÉE

Intitulé	Agent en Protection Physique des Personnes
Certificateur	SCOTIA FORMATION
Code RNCP	RNCP40374
Niveau	4 (BAC)
Date d'enregistrement	28 mars 2025
Date d'échéance	28 mars 2027
Lien	https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40374/

DURÉE ET MODALITÉ

Durée totale	306 heures (44 jours de formation)
Modalité	Présentiel intégral
Capacité d'accueil	4 à 12 stagiaires par session

Une journée d'accueil (Jour 0 — 3 heures, hors programme) et une journée d'examen (hors programme) s'ajoutent aux 306 heures.

TARIF ET LIEU

Tarif	4 290 € net de taxe (TVA non applicable – Article 261-4-4°a du CGI) incluant les frais de passage de l'examen de certification
Lieu	SCOTIA FORMATION – 1662 RN7, Immeuble Azur Buro, 1er Étage, 06270 Villeneuve-Loubet
Téléphone	07.82.18.39.64
Email	scotiaformation@gmail.com
Site internet	https://www.scotiagroupe.com/

CADRE RÉGLEMENTAIRE

La présente formation est conforme aux textes suivants :

- Livre VI du code de la sécurité intérieure, notamment l'article L.611-1
- Arrêté du 1er septembre 2025 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité (Annexe II : Tronc commun, Annexe XI : Formation spécifique A3P)
- Arrêté du 23 octobre 2024 relatif aux conditions matérielles et pédagogiques de la formation aux activités privées de sécurité
- Arrêté du 17 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 23 octobre 2024 relatif aux qualifications des formateurs en sécurité privée
- Décret n° 2024-311 du 4 avril 2024 relatif à la formation aux activités privées de sécurité
- Article L.6353-1 du code du travail

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne de bonne moralité désirant exercer la profession de garde du corps professionnel en France.

PRÉREQUIS

■ Prérequis réglementaires (fiche RNCP40374)

- Être majeur (18 ans révolus)
- Être de nationalité française OU ressortissant UE OU titulaire d'un titre de séjour valide de 5 ans minimum (conformément aux prérogatives du CNAPS)
- Maîtriser la langue française à l'oral comme à l'écrit. Ressortissants étrangers : niveau B1 du CECRL (arrêté du 31 mars 2022)
- Être titulaire d'une carte professionnelle à jour (L611.1 CSI) OU d'un numéro préalable d'entrée en formation CNAPS
- Obtenir un avis favorable à l'entretien préalable d'accès à la formation

■ Conditions pratiques d'admission (spécifiques Scotia Formation)

- Casier judiciaire vierge (bulletin n°3)
- Être titulaire du permis de conduire (catégorie B) — requis pour les modules de conduite de sécurité et cortège
- Disposer d'une attestation médicale autorisant la pratique des sports de combat et de la posture prolongée debout

DISPENSES RÉGLEMENTAIRES

Les titulaires d'une carte professionnelle APS en cours de validité et d'un certificat SST ou PSE1 à jour peuvent bénéficier d'une dispense du tronc commun (41 heures). La durée de formation est alors réduite à 265 heures. Merci de contacter Scotia Formation pour étudier votre situation individuelle.

DÉLAI D'ACCÈS

Inscription possible jusqu'à 30 jours avant le démarrage de la session, sous réserve de l'obtention de l'autorisation préalable du CNAPS. Pour toute inscription, merci de vous inscrire par courrier, par mail ou par téléphone. Votre demande sera traitée dans un délai de deux jours ouvrés.

ACCESSIBILITÉ PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite (PHMR). Le référent handicap se tient à votre écoute pour évaluer votre projet de formation et anticiper les éventuels aménagements nécessaires.

Important : *certains modules comportent des exigences physiques (sports de combat, conduite, exercices pratiques d'intervention). Une attestation médicale est requise. Le référent handicap étudiera avec vous les adaptations possibles au cas par cas.*

Référent handicap : ESTEVES Cédric – Email : scotiaformation@gmail.com – Téléphone : 07.82.18.39.64

COMPÉTENCES VISÉES

Conformes au référentiel RNCP40374 :

- Assurer l'application conforme des règles, principes et normes régissant le secteur de la sécurité privée
- Évaluer le niveau de risque des différentes menaces identifiées à partir des informations recueillies auprès du client
- Planifier et organiser les trajets (cheminements pédestres ou en véhicule)
- Organiser et réaliser les contrôles d'accès sur les points névralgiques
- Organiser la mission de protection physique dans son ensemble (moyens humains, techniques, technologiques et matériels)
- Identifier les éventuels dangers et obstacles présents sur le site ou le parcours
- Établir un dispositif de protection physique adapté aux vulnérabilités identifiées
- Établir des relations stratégiques avec les autorités et les forces de sécurité
- Mettre en œuvre et adapter des stratégies tactiques, techniques et opérationnelles lors des déplacements et événements
- Sécuriser le transport du client (cortège ou conduite individuelle)
- Procéder à l'évacuation du client selon les protocoles d'extraction
- Intervenir en cas de naissance d'un incendie
- Mettre en place les moyens de détection et de neutralisation de surveillance clandestine
- Formaliser un rapport circonstancié sur les contre-mesures mises en place
- Appliquer le principe de prévention de la menace terroriste
- Appliquer les procédures gouvernementales en cas d'attaque terroriste
- Fournir les premiers secours en environnement exposé
- Évaluer les prédispositions et dangers d'une situation conflictuelle
- Intervenir de manière graduée lors d'une situation conflictuelle dégradée
- Analyser le cadre juridique de son rôle de SST
- Alerter ou faire alerter les secours et réaliser les gestes de premiers secours
- Réaliser les gestes professionnels d'intervention et de défense strictement nécessaires
- Rédiger protocoles, ordres et rapports de mission, comptes-rendus d'anomalies

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Chaque stagiaire se voit confier à l'ouverture de stage un fascicule pédagogique comportant les modules de formation. La formation est interactive et repose sur une pédagogie active :

- Apports théoriques et études de cas
- Exercices de mise en pratique des connaissances
- Mises en situation professionnelle en conditions réelles
- QROC et QCU réguliers
- Vidéos pédagogiques projetées
- Ateliers collaboratifs et travaux de groupe
- Supports numériques et fascicule pédagogique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

■ Évaluations formatives (en continu)

- Évaluations orales et pratiques quotidiennes par le formateur
- QROC et QCU réguliers tout au long de la formation
- Mises en situation avec grille d'observation

■ Évaluation sommative (examen final, hors 306h)

- Activité 1 – Application conforme de la réglementation (évaluation écrite : QROC/QCU)
- Activité 2 – Préparation d'une mission de protection physique (rapport écrit + soutenance orale)
- Activité 3 – Intervention en qualité de « Précurseur » (mise en situation pratique)
- Activité 4 – Réalisation d'une mission de protection lors de déplacements à pied et à véhicule (mise en situation pratique)
- Activité 5 – Protection de l'information et contre-mesures (mise en situation pratique + rapport écrit)
- Activité 6 – Prévention des risques terroristes (évaluation écrite + mise en situation)
- Activité 7 – Gestion des conflits et situations conflictuelles dégradées (mise en situation pratique)
- Activité 8 – SST : Sauveteur Secouriste du Travail (évaluation certificative INRS)
- Activité 9 – Gestes techniques professionnels d'intervention / GTPI (mise en situation pratique)
- Activité 10 – Formalisation des documents intra-mission (production écrite + soutenance orale)

Conformément à la fiche RNCP40374, la certification s'obtient par la validation de l'ensemble des activités.

Aucune acquisition par capitalisation de blocs de compétences n'est possible (métier réglementé). La voie d'accès est la formation continue ou la VAE.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Responsable pédagogique et formateur principal : Cédric ESTEVES

- Expert en sécurité avec plus de 25 ans d'expérience (Armée de Terre, Police Nationale, sécurité privée)
- Titre RNCP Niveau 5 : Moniteur en Sécurité et Sécurité Incendie (MSSI)
- Titre Niveau II (Bac+4) : Dirigeant et Gérant de société de sécurité privée

- Formateur de formateurs certifié CPNEFP (UV3, UV7, UV9, UV12, UV13)
- Officier de Police Judiciaire habilité
- Certificat tireur qualifié (Ministère de l'Intérieur)
- Habilitations Police Nationale : NRBC, NRBCE, maintien de l'ordre, GTPI
- 4ème Dan Ninjutsu Bujinkan, 5ème Dan Nindo – Instructeur arts martiaux

Cédric ESTEVES, unique formateur intervenant sur l'ensemble des modules, dispose des qualifications requises par l'arrêté du 23 octobre 2024 modifié par l'arrêté du 17 décembre 2025, en adéquation avec les modules dispensés. Les justificatifs de qualification sont disponibles sur demande.

SUIVI POST-FORMATION

- Enquête de satisfaction à chaud (fin de formation)
- Enquête de satisfaction à froid (3 à 6 mois après la formation)
- Suivi de l'insertion professionnelle des anciens stagiaires

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Les indicateurs suivants seront publiés sur le site internet de Scotia Formation dès l'issue de la première session de formation : taux de réussite à l'examen, taux de satisfaction des stagiaires, taux d'abandon et taux d'insertion professionnelle. Ces données seront actualisées annuellement.

En attendant, un dispositif de recueil est en place : enquête de satisfaction à chaud, enquête à froid à 3-6 mois, et suivi de l'insertion professionnelle des anciens stagiaires.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS ET SUITES DE PARCOURS

Types d'emplois accessibles (fiche RNCP40374) :

- Agent de protection rapprochée (APR)
- Agent de protection physique des personnes (A3P)
- Conducteur de sécurité
- Garde du corps
- Officier de sécurité

Secteurs d'activité : agences de protection rapprochée, entreprises de sécurité privée, organismes d'État (ambassades, préfectures), collectivités territoriales, PME et grandes entreprises, événementiel.

Suites de parcours : la certification RNCP40374 ne permet pas l'acquisition par capitalisation de blocs de compétences (métier réglementé). Aucune équivalence ni passerelle n'est prévue. La voie d'accès est la formation continue ou la VAE.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CGV

Un règlement intérieur et les conditions générales de vente sont remis à chaque stagiaire et signés lors de la journée d'accueil (Jour 0). Ces documents sont également disponibles sur demande auprès de Scotia Formation.

TABLEAU DE CORRESPONDANCE HORAIRE

Heures réglementaires minimales (arrêté) vs heures dispensées

Module	Régl.	Dispensé
TRONC COMMUN (Annexe II) — Total réglementaire : 41h minimum		
Livre VI du CSI	4h	4h
Code pénal	3h	3h
Article 73 CPP	2h	2h
Libertés publiques	1h	1h
Principes de la République	3h	3h
Déontologie professionnelle	4h	4h
SST (dont 7h pratique)	14h	14h
Analyser comportements conflictuels	3h	3h
Résoudre un conflit	2h	2h
Transmission consignes	2h	2h
Remontée d'informations	3h	3h
TOTAL TRONC COMMUN	41h	41h
MODULES SPÉCIFIQUES A3P (Annexe XI) — Total : 265h minimum		
Cadre légal européen/mondial PPP	4h	4h
Article 73 CPP A3P	1h	1h
Système juridique français	4h	4h
Libertés publiques + branche pro	3h	3h
Prévention risques terroristes	13h	13h
Gestion conflits (dont 7h pratique)	9h	9h
Principes généraux PPP	14h	14h
Mise en œuvre mission A3P	21h	21h
Observation et détection	2h	2h
Dispositifs à pied (dont 24h pratique)	36h	36h
Mise en sûreté espace	7h	7h
Dispositifs embarqués (dont 6h pratique)	12h	12h
Conduite de sécurité (dont 4h pratique)	8h	8h
Conduite cortège (dont 4h pratique)	8h	8h
Moto en PPP	2h	2h
Évacuation autorité	12h	12h
Communication – consignes	4h	4h

Communication – techniques info	4h	4h
Secourisme tactique	14h	14h
Risques transports	8h	8h
Situations conflictuelles dégradées – stress	5h	5h
Techniques défense agression	5h	5h
Stratégies intervention cadre légal	4h	4h
Risque incendie (dont 3h pratique)	7h	7h
Grand événement	4h	4h
Risques malveillance	7h	7h
Outils informatique/transmission	2h	2h
Protection information (dont 3h pratique)	7h	7h
GTPI (dont 10h pratique)	14h	14h
Pratique sportive défense (dont 12h pratique)	14h	14h
Surveillance et détection	10h	10h
TOTAL SPÉCIFIQUE A3P	265h	265h
TOTAL GÉNÉRAL	306h	306h

Note : La formation se déroule sur 44 jours. 42 jours sont dispensés sur une base de 7 heures et 2 jours sur une base de 6 heures (Jour 1 et Jour 27), soit un total de 306 heures.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

PARTIE 1 : TRONC COMMUN (41 heures)

Annexe II de l'arrêté du 1er septembre 2025

JOUR 0 — ACCUEIL (hors programme) 3 heures

Modalité : PRÉSENTIEL Horaires : 9h00 – 12h00

Cette journée d'accueil se déroule en amont du programme de formation. Elle n'est pas comptabilisée dans les 306 heures de formation.

■ Matin (9h00 – 12h00) : Accueil administratif – 3h

- Ouverture de stage et présentation des objectifs de la formation et de l'examen
- Explications du déroulé de la formation et recueil des attentes des stagiaires
- Remise, lecture et explication du règlement intérieur ; signature du règlement intérieur et du droit à l'image
- Remise et signature des conditions générales de vente
- Visite du centre de formation
- Distribution des supports de cours (fascicule pédagogique)

JOUR 1 — MODULE JURIDIQUE TC : Environnement juridique (1/3) 6 heures

Modalité : PRÉSENTIEL Horaires : 9h00 – 12h00 / 13h00 – 16h00

■ Matin (9h00 – 12h00) : Livre VI du code de la sécurité intérieure – 3h

- Expliquer le contexte et la logique du livre VI, décrire l'architecture d'ensemble
- Identifier les conditions d'accès à la profession, le principe d'exercice exclusif et de neutralité
- Décrire les règles relatives à la détention et l'usage des armes, au port des uniformes et insignes
- Distinguer les dispositions visant à éviter la confusion avec un service public
- Expliquer le régime de la carte professionnelle et les téléservices ; identifier les sanctions afférentes

■ Après-midi (13h00 – 16h00) : Livre VI (fin) – 1h + Code pénal – 2h

- Livre VI : suite et fin des dispositions
- Expliquer les concepts de légitime défense et de faits justificatifs
- Identifier les atteintes à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir
- Décrire les conditions légales de rétention, la non-assistance à personne en danger

Évaluation : QCU en fin de journée

JOUR 2 — MODULE JURIDIQUE TC : Environnement juridique (2/3) 7 heures

Modalité : PRÉSENTIEL Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ Matin (9h00 – 12h30) : 3h30

- Code pénal (suite) – 1h : approfondissement des notions du jour 1
- Article 73 du CPP – 2h : appliquer les conditions d'interpellation
- Libertés publiques – 0h30 : vie privée, droit de propriété, juridictions civiles, CNIL

■ Après-midi (13h30 – 17h00) : 3h30

- Libertés publiques (suite) – 0h30

- Principes de la République française – 3h : liberté, égalité, fraternité, laïcité, non-discrimination, symboles de la République, État de droit, radicalisation violente

Évaluation : QCU

JOUR 3 — MODULE STRATÉGIQUE : SST (1/2) 7 heures (dont 3h30 pratique)

Modalité : PRÉSENTIEL OBLIGATOIRE Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ Matin (9h00 – 12h30) : SST – 3h30 (dont 1h30 pratique)

- Situer le rôle du SST dans l'entreprise et dans l'organisation de la prévention
- Protéger : identifier les dangers persistants, supprimer ou isoler le danger

■ Après-midi (13h30 – 17h00) : SST (suite) – 3h30 (dont 2h pratique)

- Examiner la victime : reconnaître les signes indiquant que la vie est menacée
- Alerter ou faire alerter les secours : définir les informations à transmettre
- Secourir : victime saigne abondamment (compression directe, garrot) / victime s'étouffe

Évaluation : Mise en situation pratique (gestes de secours)

JOUR 4 — MODULE STRATÉGIQUE : SST (2/2) 7 heures (dont 3h30 pratique)

Modalité : PRÉSENTIEL OBLIGATOIRE Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ Matin (9h00 – 12h30) : SST (suite) – 3h30 (dont 1h30 pratique)

- Secourir : victime se plaint d'un malaise / victime se plaint de brûlures
- Secourir : victime se plaint de douleurs / victime présente une plaie

■ Après-midi (13h30 – 17h00) : SST (fin) – 3h30 (dont 2h pratique)

- Secourir : victime ne répond pas mais respire (PLS) / ne répond pas et ne respire pas (RCP + DAE)
- Cas concrets de synthèse

Évaluation : Évaluation certificative SST conforme au référentiel INRS

JOUR 5 — MODULE JURIDIQUE TC (3/3) + GESTION DES CONFLITS 7 heures

Modalité : PRÉSENTIEL Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ Matin (9h00 – 12h30) : 3h30

- Déontologie professionnelle – 2h : secret professionnel, principes déontologiques, marchandages et sanctions
- Gestion des risques et situations conflictuelles – 1h30 : origines, types, étapes, prévention du conflit

■ Après-midi (13h30 – 17h00) : 3h30

- Analyser les comportements conflictuels (suite) – 1h30
- Savoir résoudre un conflit – 2h : traiter une agression verbale, gérer les émotions, techniques verbales, posture et gestuelle adaptés

Évaluation : Mise en situation (résolution conflit verbal)

JOUR 6 — MODULE STRATÉGIQUE : Transmission + Déontologie (suite) 7 heures

Modalité : PRÉSENTIEL Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ Matin (9h00 – 12h30) : 3h30

- Transmission des consignes – 2h : consignes écrites/orales, permanentes, particulières, ponctuelles
- Remontée d'informations – 1h30 : compte rendu oral et écrit, rédiger un rapport

■ **Après-midi (13h30 – 17h00) : 3h30**

- Remontée d'informations (suite) – 1h30
- Déontologie professionnelle (suite) – 2h

Évaluation : Exercice de rédaction de compte rendu

FIN DU TRONC COMMUN (41 heures — Jours 1 à 6)

PARTIE 2 : MODULES SPÉCIFIQUES A3P (265 heures)

Annexe XI de l'arrêté du 1er septembre 2025

JOUR 7 — MODULE TECHNIQUE : Risque incendie 7 heures (dont 3h pratique)

Modalité : PRÉSENTIEL OBLIGATOIRE Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ Matin (9h00 – 12h30) : Initiation au risque incendie – 3h30 (dont 0h30 pratique)

- Identifier les causes et les mécanismes de naissance et de propagation d'un incendie
- Décrire les risques et les effets de l'incendie sur l'homme
- Appliquer les mesures de prévention et identifier les consignes spéciales
- Expliquer le fonctionnement d'un système de détection incendie
- Appliquer les consignes d'intervention et d'évacuation ; organiser l'accueil des secours extérieurs

■ Après-midi (13h30 – 17h00) : Initiation au risque incendie (suite) – 3h30 (dont 2h30 pratique)

- Utiliser les moyens de lutte contre l'incendie de première intervention
- Réaliser un exercice d'extinction sur feux réels selon les classes de feux
- Coordonner une intervention de plusieurs équipiers

Évaluation : Mise en situation pratique (extinction feux réels) + QCU en fin de journée

JOUR 8 — MODULE JURIDIQUE SPÉCIFIQUE (1/2) 7 heures

Modalité : PRÉSENTIEL Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ Matin (9h00 – 12h30) : Cadre légal européen et mondial PPP – 3h30

- Comparer les législations encadrant l'activité de PPP
- Identifier la législation relative à la protection des personnes
- Décrire les droits et devoirs, conditions d'exercice et d'agrément

■ Après-midi (13h30 – 17h00) : 3h30

- Cadre légal (suite) – 0h30 + Article 73 CPP dans le cadre A3P – 1h
- Organisation du système juridique français – 2h : dualité de juridiction, responsabilité

Évaluation : QCU

JOUR 9 — MODULE JURIDIQUE SPÉCIFIQUE (2/2) + GESTION DES CONFLITS 7 heures

Modalité : PRÉSENTIEL OBLIGATOIRE Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ Matin (9h00 – 12h30) : 3h30

- Système juridique français (suite) – 2h
- Libertés publiques approfondies + branche professionnelle – 1h30

■ Après-midi (13h30 – 17h00) : 3h30

- Libertés publiques (suite) – 1h30
- Gestion des situations conflictuelles – 2h (dont 1h pratique)

Évaluation : QCU + mise en situation

JOUR 10 — MODULE GESTION DES CONFLITS (suite) 7 heures (dont 6h pratique)

Modalité : PRÉSENTIEL OBLIGATOIRE Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ Matin (9h00 – 12h30) : Gestion des situations conflictuelles – 3h30 (dont 3h pratique)

- Gérer une situation conflictuelle (évaluation, gestion, conséquences)
- Se maîtriser et gérer ses émotions

■ **Après-midi (13h30 – 17h00) : Gestion des situations conflictuelles (suite) – 3h30 (dont 3h pratique)**

- Identifier les mécanismes du stress et appliquer les méthodes de régulation
- Mises en situation pratiques avec grille d'observation

Évaluation : Grille d'observation en mise en situation

JOUR 11 — MODULE TECHNIQUE : Situations conflictuelles dégradées (1/2) 7 heures

Modalité : PRÉSENTIEL Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ **Matin (9h00 – 12h30) : Mécanisme du stress – 3h30**

- Types de stress, mode de fonctionnement, stress différé, gestion post-événement
- Gérer les effets gênants du stress, utiliser les effets positifs, maîtriser le stress in situ
- Appliquer les principes de récupération par la respiration, évacuer la tension

■ **Après-midi (13h30 – 17h00) : Mécanisme du stress (suite) – 1h30 + Techniques de défense – 2h**

- Mécanisme du stress : approfondissement et autonomie face aux situations menaçantes
- Techniques de défense lors d'une agression : légitime défense, sang-froid, vigilance, initiatives

JOUR 12 — MODULE TECHNIQUE : Situations conflictuelles dégradées (2/2) 7 heures

(dont 1h pratique)

Modalité : PRÉSENTIEL Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ **Matin (9h00 – 12h30) : Techniques de défense (suite) – 3h + Stratégies d'intervention – 0h30**

- Protéger, riposter et maîtriser de façon actuelle et proportionnée face à une agression
- Agir en état de nécessité ; connaître les autorités légitimes

■ **Après-midi (13h30 – 17h00) : Stratégies d'intervention cadre légal (suite) – 3h30 (dont 1h pratique)**

- Maîtriser le cadre légal dans la conception de légitime défense
- Agir pour défendre une personne agressée, intervenir pour défendre un bien
- Apporter son concours à une autorité compétente

Évaluation : QCU + mise en situation défense

JOUR 13 — MODULE SPÉCIFIQUE PPP : Principes généraux – Fondamentaux (1/2) 7 heures

heures

Modalité : PRÉSENTIEL Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ **Matin (9h00 – 12h30) : Connaître les fondamentaux – 3h30**

- Définir les métiers de la protection rapprochée et le langage professionnel
- Identifier le rôle et le placement des agents de protection au sein d'un dispositif
- Maîtriser la terminologie opérationnelle (autorité, précurseur, recueil, dispositif)

■ **Après-midi (13h30 – 17h00) : Connaître les fondamentaux (suite) – 3h30**

- Appliquer les fondamentaux du savoir-être et du protocole en mission de protection
- Adapter sa présentation, son attitude et sa communication aux spécificités culturelles des autorités

JOUR 14 — MODULE SPÉCIFIQUE PPP : Principes généraux – Fondamentaux (2/2) 7

heures

Modalité : PRÉSENTIEL Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00**■ Matin (9h00 – 12h30) : Connaître les fondamentaux (suite) – 3h30**

- Travailler sa présentation professionnelle : tenue, posture, discrétion
- Maîtriser les règles protocolaires selon le type de mission (privé, institutionnel, international)

■ Après-midi (13h30 – 17h00) : Connaître les fondamentaux (suite) – 3h30

- Mises en situation : adapter son comportement aux spécificités culturelles des autorités protégées
- Synthèse des fondamentaux et évaluation des acquis

Évaluation : Évaluation orale par le formateur**JOUR 15 — MODULE SPÉCIFIQUE PPP : Mise en œuvre mission A3P (1/3) 7 heures****Modalité : PRÉSENTIEL** Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00**■ Matin : Mise en œuvre de la mission A3P – 3h30**

- Connaître l'organisation de la protection rapprochée des forces publiques
- Préparer une mission de protection et recueillir les informations sur l'autorité

■ Après-midi : Mise en œuvre (suite) – 3h30

- Définir un dispositif autour de l'autorité en fonction de la menace
- Le rôle du précurseur ; le recueil

JOUR 16 — MODULE SPÉCIFIQUE PPP : Mise en œuvre mission A3P (2/3) 7 heures**Modalité : PRÉSENTIEL** Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00**■ Matin : Mise en œuvre (suite) – 3h30**

- Préparer les itinéraires et les lieux
- Travailler en collaboration avec les dispositifs de protection des forces publiques

■ Après-midi : Mise en œuvre (suite) – 3h30

- Approfondissement des techniques de préparation de mission
- Études de cas et mises en situation

JOUR 17 — MODULE SPÉCIFIQUE PPP : Mise en œuvre mission A3P (3/3) 7 heures**Modalité : PRÉSENTIEL** Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00**■ Matin : Mise en œuvre (suite) – 3h30**

- Synthèse des techniques de préparation de mission
- Se mettre à disposition dans un dispositif de protection des forces publiques

■ Après-midi : Mise en œuvre (suite) – 3h30

- Collaboration avec les forces publiques : cas pratiques
- Exercice de synthèse : dossier de mission complet

Évaluation : Exercice de préparation de mission (dossier + oral)**JOUR 18 — MODULE SPÉCIFIQUE PPP : Déplacements et accompagnements (1/6) 7**

heures (dont 2h pratique)

Modalité : PRÉSENTIEL OBLIGATOIRE Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ **Matin : Observation et détection – 2h + Dispositifs à pied – 1h30**

- Secteurs d'observation, cadrans horaires, zones
- Répartition des zones au sein d'une équipe
- Techniques et schémas tactiques d'escorte pédestre

■ **Après-midi : Dispositifs à pied (suite) – 3h30 (dont 2h pratique)**

- Positionnements et répartition des tâches
- Franchissements (portes, escaliers, ascenseurs, passages de foule)
- Gestion de la foule et techniques de dégagement

Évaluation : Grille d'observation pratique

JOUR 19 — MODULE SPÉCIFIQUE PPP : Escorte pédestre – Positionnements 7 heures
(dont 5h pratique)

Modalité : PRÉSENTIEL OBLIGATOIRE Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ **Matin : Dispositifs à pied (suite) – 3h30 (dont 3h pratique)**

- Approfondissement des techniques et schémas tactiques d'une escorte pédestre
- Positionnements au sein du dispositif de protection

■ **Après-midi : Dispositifs à pied (suite) – 3h30 (dont 2h pratique)**

- Répartition des tâches en équipe
- Mises en situation pratiques

Évaluation : Grille d'observation pratique

JOUR 20 — MODULE SPÉCIFIQUE PPP : Escorte pédestre – Franchissements 7 heures (dont 5h pratique)

Modalité : PRÉSENTIEL OBLIGATOIRE Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ **Matin : Dispositifs à pied (suite) – 3h30 (dont 3h pratique)**

- Maîtriser les franchissements de portes, escaliers et ascenseurs en dispositif de protection
- Adapter le dispositif lors des passages de foule et zones à risque

■ **Après-midi : Dispositifs à pied (suite) – 3h30 (dont 2h pratique)**

- Coordonner les rôles de chaque agent lors des phases de franchissement
- Mises en situation pratiques avec débriefing

Évaluation : Grille d'observation pratique

JOUR 21 — MODULE SPÉCIFIQUE PPP : Escorte pédestre – Gestion de foule 7 heures (dont 5h pratique)

Modalité : PRÉSENTIEL OBLIGATOIRE Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ **Matin : Dispositifs à pied (suite) – 3h30 (dont 3h pratique)**

- Maîtriser les techniques de gestion de foule en escorte pédestre
- Appliquer les techniques de dégagement de l'autorité en milieu dense

■ **Après-midi : Dispositifs à pied (suite) – 3h30 (dont 2h pratique)**

- Mise en application en conditions réelles : escorte en milieu urbain
- Débriefings collectifs et retours d'expérience

Évaluation : Grille d'observation pratique

JOUR 22 — MODULE SPÉCIFIQUE PPP : Escorte pédestre – Synthèse 7 heures (dont 5h pratique)

Modalité : PRÉSENTIEL OBLIGATOIRE Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ Matin : Dispositifs à pied (suite) – 3h30 (dont 3h pratique)

- Mises en situation intégrant l'ensemble des techniques : positionnements, franchissements, gestion de foule, dégagement
- Scénarios complexes en conditions réelles avec gestion simultanée de plusieurs paramètres

■ Après-midi : Dispositifs à pied (suite) – 3h30 (dont 2h pratique)

- Évaluation de synthèse : escorte pédestre complète de l'autorité
- Débriefings individuels et collectifs, retours d'expérience et axes d'amélioration

Évaluation : Mises en situation évaluées (grille d'observation)

JOUR 23 — MODULE SPÉCIFIQUE PPP : Dispositifs à pied (fin) + Mise en sûreté 7 heures (dont 4h pratique)

Modalité : PRÉSENTIEL OBLIGATOIRE Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ Matin : Dispositifs à pied (fin) – 3h (dont 2h pratique) + Mise en sûreté – 0h30

- Fin des dispositifs à pied : synthèse des acquis
- Introduction à la mise en sûreté d'un espace intérieur ou extérieur

■ Après-midi : Mise en sûreté espace intérieur/extérieur – 3h30

- Rôle du précurseur, repérage des lieux spécifiques
- Détection de tireurs isolés, utilisation des appareils vidéos et photos

JOUR 24 — MODULE SPÉCIFIQUE PPP : Mise en sûreté (suite) + Dispositifs embarqués 7 heures (dont 2h pratique)

Modalité : PRÉSENTIEL OBLIGATOIRE Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ Matin : Mise en sûreté (suite) – 3h + Dispositifs embarqués – 0h30

- Mise en sûreté espace intérieur/extérieur : approfondissement
- Introduction aux dispositifs embarqués

■ Après-midi : Dispositifs embarqués (suite) – 3h30 (dont 2h pratique)

- Embarquement et débarquement à bord d'un véhicule
- Mises en situation pratiques

JOUR 25 — MODULE SPÉCIFIQUE PPP : Dispositifs embarqués (suite) 7 heures (dont 4h pratique)

Modalité : PRÉSENTIEL OBLIGATOIRE Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ Matin : Approfondissement des dispositifs embarqués – 3h30 (dont 2h pratique)

- Approfondissement des techniques d'embarquement et débarquement
- Coordination d'équipe en véhicule

■ Après-midi : Dispositifs embarqués en conditions réelles – 3h30 (dont 2h pratique)

- Mises en situation en conditions réelles
- Débriefings et corrections

Évaluation : Mises en situation pratiques évaluées (grille d'observation)

JOUR 26 — MODULE GESTION DES RISQUES : Prévention risques terroristes (1/2) 7

heures (dont 0h30 pratique)

Modalité : PRÉSENTIEL OBLIGATOIRE Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00**■ Matin (9h00 – 12h30) : 3h30**

- Définir les risques terroristes – 0h45 + Connaître les différentes menaces – 0h45
- Connaître les niveaux de risque – 1h + Connaître les différents matériels terroristes – 1h

■ Après-midi (13h30 – 17h00) : 3h30

- Réflexes prévention et sécurité – 1h + Détecter et prévenir – 1h
- Culture de la sécurité – 0h30 + Se protéger / Protéger – 1h (dont 0h30 pratique)

Évaluation : QCU + mise en situation pratique**JOUR 27 — MODULE GESTION DES RISQUES : Prévention risques terroristes (2/2) 6**

heures (dont 2h30 pratique)

Modalité : PRÉSENTIEL OBLIGATOIRE Horaires : 9h00 – 12h00 / 13h00 – 16h00**■ Matin (9h00 – 12h00) : 3h**

- Se protéger / Protéger (suite) – 1h30 (dont 0h30 pratique)
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention – 1h (dont 0h30 pratique)
- Alerter les forces de l'ordre (suite) – 0h30 (dont 0h15 pratique)

■ Après-midi (13h00 – 16h00) : 3h

- Alerter les forces de l'ordre (fin) – 0h30 (dont 0h15 pratique)
- Secourir : identifier le risque de blessures – 0h30
- Notions de secourisme tactique – 1h (dont 0h45 pratique)
- Notions de secourisme tactique (suite) – 0h30 (dont 0h15 pratique)
- Alerter les secours – 0h30

Évaluation : QCU + mise en situation pratique**JOUR 28 — MODULE PROFESSIONNEL : Secourisme tactique d'urgence (1/2) 7 heures****Modalité : PRÉSENTIEL OBLIGATOIRE** Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00**■ Matin : 3h30**

- Présentation secourisme tactique + Remise à niveau prérequis
- Méthodes internationales : 3 phases (CUF, TFC, TACEVAC) et 3 protocoles (SAFE-ABC, MARCHE, RYAN)

■ Après-midi : 3h30

- Hémorragies : garrot, pansement compressif, seringue hémostatique
- Détresse respiratoire, extraction, fractures

JOUR 29 — MODULE PROFESSIONNEL : Secourisme tactique d'urgence (2/2) 7 heures**Modalité : PRÉSENTIEL OBLIGATOIRE** Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00**■ Matin : 3h30**

- Brûlures, secours routier, défibrillation
- Actions pratiques 3 phases / 3 protocoles

■ Après-midi : 3h30

- Cas concrets et scénarios de situations dégradées

- Mises en pratique avec évaluation

Évaluation : Mise en situation scénario dégradé

JOUR 30 — MODULE SPÉCIFIQUE PPP : Conduite de sécurité (1/2) 7 heures (dont 2h pratique)

Modalité : PRÉSENTIEL OBLIGATOIRE Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ **Matin : Dispositifs embarqués (suite) – 1h + Conduite de sécurité – 2h30**

- Techniques de freinage, transferts de masse
- Prendre en compte le véhicule dans la mission, préparer les véhicules

■ **Après-midi : Conduite de sécurité (suite) – 3h30 (dont 2h pratique)**

- Trajectoire initiale
- Exercices pratiques de conduite de sécurité

JOUR 31 — MODULE SPÉCIFIQUE PPP : Conduite de sécurité (fin) + Cortège 7 heures (dont 4h pratique)

Modalité : PRÉSENTIEL OBLIGATOIRE Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ **Matin : Conduite de sécurité (fin) – 2h (dont 2h pratique) + Conduite cortège – 1h30**

- Exercices pratiques de conduite de sécurité : synthèse
- Spécificités liées à un cortège de véhicules : départs, arrivées, point de dépose

■ **Après-midi : Conduite cortège (suite) – 3h30 (dont 2h pratique)**

- Franchissement des carrefours et ronds-points, embouteillages
- Exercices pratiques de conduite en cortège

JOUR 32 — MODULE SPÉCIFIQUE PPP : Cortège (fin) + Moto + Évacuation 7 heures (dont 2h pratique)

Modalité : PRÉSENTIEL Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ **Matin : Conduite cortège (fin) – 3h (dont 2h pratique) + Moto en PPP – 0h30**

- Exercices pratiques de conduite en cortège : synthèse
- Introduction à l'utilisation de la moto en protection physique des personnes

■ **Après-midi : Moto en PPP (suite) – 1h30 + Évacuation autorité – 2h**

- Notions de moto d'appui, moto de protection immédiate, moto précurseur, moto de contre-observation
- Soustraire l'autorité à la menace, analyser les possibilités d'évacuation

JOUR 33 — MODULE SPÉCIFIQUE PPP : Évacuation autorité (suite) 7 heures

Modalité : PRÉSENTIEL Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ **Matin : Évacuation autorité (suite) – 3h30**

- Analyser les possibilités d'évacuation, positionner les véhicules, définir les rôles
- Procédures d'évacuation en milieu urbain

■ **Après-midi : Évacuation autorité (suite) – 3h30**

- Procédures d'évacuation en milieu ouvert, coordination d'équipe
- Mises en situation

Évaluation : Étude de cas écrite + évaluation orale

JOUR 34 — MODULE SPÉCIFIQUE PPP : Évacuation (fin) + Communication 7 heures

Modalité : PRÉSENTIEL Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ Matin : Évacuation autorité (fin) – 3h + Communication – 0h30

- Synthèse des procédures d'évacuation
- Introduction à la transmission des consignes et informations

■ Après-midi : Communication (suite) – 3h30

- Comptes rendus oraux et écrits, transmission aux forces de l'ordre
- Maintien opérationnel des matériels

JOUR 35 — MODULE SPÉCIFIQUE PPP : Techniques info/communication + Outils + Transports 7 heures

Modalité : PRÉSENTIEL Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ Matin : Techniques d'information et de communication – 3h30

- Adapter sa communication verbale et non verbale
- Maîtriser les moyens de transmission, décrire un véhicule ou un individu suspect

■ Après-midi : Techniques info (suite) – 0h30 + Outils transmission – 2h + Risques transports – 1h

- Éléments basiques relatifs au fonctionnement d'un ordinateur, logiciels du métier
- Introduction aux menaces liées aux différents modes de transports

JOUR 36 — MODULE TECHNIQUE : Risques dans les transports (suite) 7 heures

Modalité : PRÉSENTIEL Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ Matin : Risques dans les transports terrestres – 3h30

- Maîtriser les risques dans les transports terrestres
- Études de cas et mises en situation

■ Après-midi : Risques dans les transports maritimes et aéronautiques – 3h30

- Maîtriser les risques dans les transports maritimes et aéronautiques
- Études de cas et mises en situation

Évaluation : QCU + étude de cas**JOUR 37 — MODULE TECHNIQUE : Risques liés à la malveillance 7 heures**

Modalité : PRÉSENTIEL Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ Matin : Modes opératoires malveillants – 3h30

- Connaître les différents modes opératoires : agressions, enlèvements, prise d'otages
- Identifier et analyser les menaces

■ Après-midi : Détecter et prévenir – 3h30

- Évaluer la dangerosité d'un individu
- Intervenir et empêcher un acte malveillant

Évaluation : Étude de cas écrite**JOUR 38 — MODULE TECHNIQUE : Protection de l'information 7 heures (dont 3h pratique)**

Modalité : PRÉSENTIEL OBLIGATOIRE Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ Matin : Sécurité informatique et protection de l'information – 3h30 (dont 2h pratique)

- Connaître le cadre légal de la sécurité informatique
- Maîtriser les bases de la protection de l'information

■ **Après-midi : Sécurité informatique (suite) – 3h30 (dont 1h pratique)**

- Sécuriser les données informatiques et cellulaires
- Exercices pratiques de sécurisation

Évaluation : Exercice pratique de sécurisation

JOUR 39 — MODULE GESTES TECHNIQUES : Surveillance et détection (1/2) 7 heures

Modalité : **PRÉSENTIEL** Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ **Matin : Surveillance et détection – 3h30**

- Moyens et méthodes de surveillance et contre-surveillance
- Bases de la contre-filature et du dépoussiérage

■ **Après-midi : Surveillance et détection (suite) – 3h30**

- Inspections visuelles de lieux à risques
- Techniques de géolocalisation

JOUR 40 — MODULE GESTES TECHNIQUES : Surveillance (fin) + Grand événement 7 heures

Modalité : **PRÉSENTIEL** Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ **Matin : Surveillance et détection (fin) – 3h + Grand événement – 0h30**

- Inspections visuelles de lieux à risques : approfondissement
- Techniques de géolocalisation : mises en pratique
- Introduction au cadre légal des grands rassemblements

■ **Après-midi : La protection lors d'un grand événement (suite) – 3h30**

- Enjeux de sécurisation d'un rassemblement ; cadre légal
- Dispositifs de sécurité pour spectacles et concerts
- Gestion d'un événement (risque, lieu, acteurs, contexte, procédure d'évacuation)

Évaluation : QCU + exercice d'analyse de site

JOUR 41 — MODULE GESTES TECHNIQUES : GTPI (1/2) 7 heures (dont 5h pratique)

Modalité : **PRÉSENTIEL OBLIGATOIRE** Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ **Matin : GTPI – 3h30 (dont 3h pratique)**

- Appliquer les conditions d'interpellation de l'article 73 du code de procédure pénale
- Gérer un individu menaçant envers autrui

■ **Après-midi : GTPI (suite) – 3h30 (dont 2h pratique)**

- Mises en situation pratiques d'interpellation et de gestion d'individu menaçant
- Débriefings et corrections

Évaluation : Grille d'observation GTPI

JOUR 42 — MODULE GESTES TECHNIQUES : GTPI (2/2) 7 heures (dont 5h pratique)

Modalité : **PRÉSENTIEL OBLIGATOIRE** Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ **Matin : GTPI (suite) – 3h30 (dont 3h pratique)**

- Gérer la protection dans une foule

- Mises en situation de synthèse

■ Après-midi : GTPI (suite) – 3h30 (dont 2h pratique)

- Intégration : interpellation, gestion d'individu menaçant et protection en foule
- Débriefings et retours d'expérience

Évaluation : Mise en situation pratique évaluée (grille GTPI)

JOUR 43 — MODULE GESTES TECHNIQUES : Pratique sportive de défense (1/2) 7 heures (dont 6h pratique)

Modalité : PRÉSENTIEL OBLIGATOIRE Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ Matin : Pratique sportive de défense – 3h30 (dont 3h pratique)

- Maîtriser les bases des sports de défense
- Développer les capacités réactionnelles de protection et de défense de l'autorité

■ Après-midi : Pratique sportive de défense (suite) – 3h30 (dont 3h pratique)

- Approfondissement des techniques de défense
- Mises en situation pratiques

Évaluation : Grille d'observation pratique

JOUR 44 — MODULE GESTES TECHNIQUES : Pratique sportive de défense (2/2) 7 heures (dont 6h pratique)

Modalité : PRÉSENTIEL OBLIGATOIRE Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

■ Matin : Pratique sportive de défense (suite) – 3h30 (dont 3h pratique)

- Utiliser les techniques de défense pour protéger l'intégrité de l'autorité dans le cadre légal
- Mises en situation de synthèse

■ Après-midi : Pratique sportive de défense (suite) – 3h30 (dont 3h pratique)

- Mises en situation finales de synthèse
- Enquêtes de satisfaction à chaud en fin de journée

Évaluation : Mise en situation pratique évaluée

FIN DES MODULES SPÉCIFIQUES A3P (265 heures — Jours 7 à 44)

EXAMEN (hors programme de formation)

L'examen se déroule sur une journée supplémentaire, non comprise dans la durée de formation de 306 heures. La validation comporte 10 activités :

- Activité 1 – Application conforme de la réglementation (évaluation écrite : QROC/QCU)
- Activité 2 – Préparation d'une mission de protection physique (rapport écrit + soutenance orale)
- Activité 3 – Intervention en qualité de « Précurseur » (mise en situation pratique)
- Activité 4 – Réalisation d'une mission de protection lors de déplacements à pied et à véhicule (mise en situation pratique)
- Activité 5 – Protection de l'information et contre-mesures (mise en situation pratique + rapport écrit)
- Activité 6 – Prévention des risques terroristes (évaluation écrite + mise en situation)
- Activité 7 – Gestion des conflits et situations conflictuelles dégradées (mise en situation pratique)

- Activité 8 – SST : Sauveteur Secouriste du Travail (évaluation certificative INRS)
- Activité 9 – Gestes techniques professionnels d'intervention / GTPI (mise en situation pratique)
- Activité 10 – Formalisation des documents intra-mission (production écrite + soutenance orale)